

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Mercredi 18 Octobre 2017 à 18 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mercredi 18 Octobre 2017 à 15h30** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Mercredi 11 Octobre 2017** avec l'ordre de jour suivant :

1 - Approbation du Procès-Verbal du Vendredi 30 Juin 2017

2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

3 - Point sur les travaux

4 - ONF : État d'assiette des coupes – Exercice 2018
Destination des coupes de la parcelle 15
Modification de la destination des coupes des parcelles 18 et 19

5 - SDANC : Adhésion

6 - Installation des gens du voyage

7 - Immeuble Thérèse : Occupation

8 - Subvention aux Bacheliers avec Mention « Très Bien »

9 - Tarifs NAP

10 - Tarifs activités extrascolaires

11 - Budget Eau-Assainissement M49 – Décision Modificative

12 - Budget Général M14 – Décision Modificative

13 - Taxe d'Aménagement 2018

14 - Ouvertures dominicales 2018

15 - Personnel communal : Avancements de grade

16 - Questions diverses

Sont présents : Messieurs ALLAIN BRICE FERINA LAMBERT
MAURICE THOMAS
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT M. JACQUOT
N. LEMOINE MAURICE J

Sont excusés : Madame KURTZMANN et Monsieur PRÉVOT

Procurations : Madame KURTZMANN et Monsieur PRÉVOT ont
donné respectivement procuration à Madame FORLER
et Monsieur ALLAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Le Quorum étant atteint,

Monsieur ALLAIN Francis a été élu secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du Vendredi 30 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal.

La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Terrain bâti 9 rue de la Fougère
- ⇒ Terrain bâti 69 rue des Marronniers
- ⇒ Terrain bâti 7 rue des Marronniers
- ⇒ Terrain bâti 29 rue de la Fougère
- ⇒ Terrain bâti 22 Le Clos des Jardins
- ⇒ Terrain bâti 30 rue des Jardins
- ⇒ Terrain bâti 1 rue Thénard

3. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ relaté par Monsieur Claude THOMAS

☞ Travaux réalisés :

- ⇒ Mise en place de plans d'évacuation dans le bâtiment périscolaire
- ⇒ Remplacement des portes de douches au tennis couvert
- ⇒ Installation de nouveaux arrêts de volets à la Mairie, côté cour Ecole de Garçons, pour plus de sécurité pour les élèves
- ⇒ Lasurage des poutres de la charpente de l'Ecole Maternelle réalisé par les employés communaux
- ⇒ Pose de signalétique à l'intérieur de la Mairie et pose de pancartes directionnelles à l'extérieur
- ⇒ Remplacement de 2 groupes de VMC dans l'immeuble communal 4 rue de la Marseille

☞ Travaux en cours :

- ⇒ Repérage des marches d'escaliers des bâtiments communaux pour l'accessibilité
- ⇒ Pose de plaques podotactiles en haut des escaliers de ces mêmes bâtiments
- ⇒ Création d'un emplacement de stationnement pour handicapés Place de la République
- ⇒ Remise en état des illuminations de Noël, réalisée par les Adjointes et le conseiller municipal délégué

☞ Travaux à venir :

- ⇒ Vérification des poteaux incendie
- ⇒ Ecole de Garçons :
 - ✓ Neutralisation de la citerne à fioul (dégazage et remplissage de béton)
 - ✓ Enfouissement de la canalisation gaz
 - ✓ Suppression de 2 radiateurs dans les salles de classe en vue de la création de 2 issues de secours
 - ✓ Installation d'un tableau interactif dans la classe de Mme DIDIER
- ⇒ Réparation des portes intérieures de l'Ecole de Filles, suite à cambriolage
- ⇒ Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 4h00
- ⇒ Remplacement de convecteurs électriques dans un appartement 4 rue de la Marseille
- ⇒ Travaux d'accessibilité à l'Ecole Primaire, l'Ecole Maternelle et la Mairie : une dérogation a été accordée pour réaliser les travaux jusqu'en 2020

4. ONF

Etat d'assiette des coupes – Exercice 2018

Le Conseil Municipal décide que la **parcelle 15**, dont la surface est de **4,71 hectares** et le volume estimé à **211,95 m³**, figurera à l'**état d'assiette 2018**.

Destination des coupes de la parcelle 15

Le Conseil Municipal décide que les bois de la **parcelle 15** seront **vendus en grumes façonnées et partagés entre les affouagistes**. Il fixe les montants de la taxe d'affouage à **13 euros le stère pour le bois sur pied** et **42 euros le stère de bois livré aux habitants**.

Modification des coupes des parcelles 18 et 19

Le Conseil Municipal décide de **modifier la destination des coupes des parcelles 18 et 19** dans le sens où elles seront **vendues à un professionnel** après façonnage et non pas aux affouagistes comme initialement décidé.

5. SDANC : ADHÉSION

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** quant à l'**adhésion** de la Commune de **SAINT-DIÉ DES VOSGES** au Syndicat Mixte **Départemental d'Assainissement Non Collectif**.

6. INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les gens du voyage s'installent sur la Commune **contre son gré**. A chaque installation, des négociations, parfois houleuses, entre le chef de camp et la commune ont lieu eu égard à la durée du « séjour », les dédommagements et la remise en état des lieux. A noter qu'il n'est pas possible de fixer un montant exact, le responsable de camp s'appuyant sur un tarif inférieur à ce que représente les frais.

Il indique ensuite que, jusqu'à présent, les sommes versées par les gens du voyage étaient encaissées sur le budget du CCAS.

Or, le Trésorier refuse désormais cette pratique considérant qu'il ne s'agit pas d'un don mais plutôt d'une avance sur frais que la commune supporte.

Le Conseil Municipal **prend acte** que l'**installation illicite des gens du voyage va contre la volonté de la Commune** et qu'il n'est plus possible d'encaisser les sommes sous forme de dons au CCAS. Ces sommes représentant une **avance sur frais** supportés par le budget communal, il y a lieu de les imputer au Budget principal M14, à l'article 70878.

7. IMMEUBLE THÉRÈSE : OCCUPATION

Monsieur RAFFEL explique au Conseil Municipal que l'immeuble sis à Chavelot, 11 rue de l'Eglise, dit Immeuble « Thérèse » a été réhabilité en 2008 pour y créer des salles multiactivités et dans lequel s'est installé notamment le club des Anciens qui occupe le rez de chaussée.

Il explique ensuite qu'il arrive aux adhérents du club d'occuper le bâtiment le week end à titre individuel.

Afin de formaliser cette occupation supplémentaire, et de palier aux frais supplémentaires de chauffage et d'électricité, il propose de louer ces lieux à titre onéreux. Cette formalisation interviendrait dans le cadre d'une convention, comme il en est déjà le cas pour la salle de la Ruche et la Maison de Chavelot.

Le Conseil Municipal **décide de louer la salle multiactivités** située 11 rue de l'Eglise aux **membres du Club du Trait d'Union à jour de leur cotisation.**

Il fixe le montant forfaitaire à **30 €uros.**

Il autorise le Maire à **signer la convention** à intervenir entre la Commune et les occupants.

8. SUBVENTION AUX BACHELIERS AVEC MENTION TRES BIEN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal **décide d'octroyer une subvention** d'un montant de **150 €uros** aux bacheliers ayant obtenu la mention Très Bien.

9. TARIFS DES NAP

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que les rythmes scolaires pour l'année 2017-2018 n'ont pas changé et que la semaine de 4,5 jours subsiste.

Il rappelle le coût des **Nouvelles Activités Périscolaires** pour l'année scolaire 2016-2017, soit 11 000 € restant à la charge de la Commune.

Il rappelle également les difficultés financières de la commune dues aux baisses de dotations de l'Etat et de l'accroissement des charges de fonctionnement.

Il propose d'augmenter la participation des familles.

Le Conseil Municipal **décide de fixer les tarifs des NAP** ainsi qu'il suit :

- ✓ Quotient familial inférieur à 900 : **15 € le cycle**
- ✓ Quotient familial supérieur à 900 : **18 € le cycle**

10. TARIFS DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Monsieur RAFFEL rappelle que les tarifs des activités extrascolaires (centres aérés) ont été fixés pour 4 et 5 jours.

Il explique que la mise en place du logiciel « e.enfance » implique un tarif à la journée, tout en sachant que les inscriptions des enfants se font toujours à la semaine.

Le Conseil Municipal **décide de fixer le tarif à la journée pour les activités extrascolaires** ainsi qu'il suit :

Locaux				Extérieurs			
sans repas		avec repas		sans repas		avec repas	
< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900
10.40 €	11.40 €	14.60 €	15.80 €	11.00 €	12.00 €	15.20 €	16.40 €

11. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT M49 : DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire explique que l'**amortissement 2017** de la **subvention du Conseil Départemental** pour les travaux de modification des canalisations eau et assainissement du Rond Point du Pré Droué n'a pas été inscrite en totalité au budget 2017.

Il propose de rectifier le budget pour un montant de **134.00 €**.

Le Conseil Municipal **décide de modifier le budget Eau-Assainissement (M49)** par un transfert de crédits d'article à article de la façon suivante :

- ✓ + 134.00 € à l'article 13913/040 - Amortissement Subvention Département
- ✓ - 134.00 € à l'article 2154 - Matériel industriel

12. BUDGET GÉNÉRAL M14 : DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire explique que les heures du personnel pour réaliser les **travaux en régie** n'ont pas été prises en compte en recettes de fonctionnement alors qu'elles l'ont été en dépenses d'investissement. Ces heures représentent la somme de **6500 €** qu'il faut rajouter à l'article 722/042.

Le Conseil Municipal **décide de rectifier le budget principal (M14)** en faisant un transfert de crédits d'article à article de la façon suivante :

- ✓ + 6500.00 € à l'article 722/042 - Opérations de régie
- ✓ - 4500.00 € à l'article 6419 – Remboursement de personnel
- ✓ - 2000.00 € à l'article 752 – Location des immeubles

13. TAXE D'AMÉNAGEMENT 2018

Le Maire explique que la taxe d'aménagement s'applique sur toute nouvelle surface de plancher créée.

Il rappelle que les constructions d'abris de jardin sont exonérées de cette taxe.

Il propose de fixer le taux de la part communale à appliquer en 2018, sachant qu'il doit être compris entre 1 et 5.

Le Conseil Municipal **fixe le taux** de la part communale de la **taxe d'aménagement** à **2 %** et **décide de l'exonération totale** de cette taxe sur les **abris de jardins**.

14. OUVERTURES DOMINICALES 2018

Conformément à l'avis de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif aux ouvertures des commerces de détails le dimanche pour l'année 2018, le Conseil Municipal **détermine les ouvertures dominicales** selon le calendrier suivant :

- ✓ 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, soit le 07 Janvier 2018
- ✓ 1^{er} dimanche des soldes d'été, soit le 1^{er} Juillet 2018
- ✓ 3 dimanches mobiles pour les fêtes locales, braderies, portes ouvertes...
- ✓ 4 dimanches avant les fêtes de fin d'année, soit :

- 25 Novembre 2018
- 09 Décembre 2018
- 16 Décembre 2018
- 23 Décembre 2018

15. PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENTS DE GRADES

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, Monsieur RAFFEL propose un avancement de grade pour les agents du Service Technique, du service Périscolaire et des ATSEM.

Il précise qu'il s'agit du déroulement normal de la carrière des agents, sachant qu'il faut être dans le grade depuis 8 ans au moins et avoir atteint l'échelon 5.

Pour ce faire, il y a lieu de créer des postes tant pour le **cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** que pour le **cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation** ainsi que celui des **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles**.

Pour résumer, 8 postes sont à créer et 8 à supprimer, impliquant ainsi une augmentation moyenne brute par mois de 65 Euros.

Le Conseil Municipal **décide de créer 3 postes (Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe)** dans le **cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux** et d'en **supprimer 2 (Adjoint Technique Territorial)**.

Dans le **cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation**, il décide de **créer 4 postes (3 Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe et 1 Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe)** et de **supprimer 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe** ainsi qu'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation.

Dans le **cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles**, il décide de **créer 1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe** et de **supprimer le Principal de 2^{ème} classe**.

16. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Départ du Lieutenant des Pompiers Samuel ETIENNE qui est remplacé par le Lieutenant Emmanuel DELVILLE
- ✓ Réunion territoriale Plan Vosges Ambitions 2021 le 09 Novembre prochain à l'attention des élus
- ✓ Visite des élus des installations de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- ✓ Remerciements de l'Amicale des Donneurs de Sang et de la Prévention Routière pour les subventions
- ✓ Ravalement de façades : Mme LHUILLIER a bénéficié de subventions de l'ANAH et de la CAE
- ✓ M. et Mme GRANDJEAN ont bénéficié également de subventions dans le cadre de leurs travaux de réhabilitation de leur habitation
- ✓ Interdiction de vapoter dans les lieux publics

- ✓ Information site Chavelot : Familles à énergie positive. Il s'agit d'un défi pour les familles de faire des économies d'énergie, le but étant d'en réduire de 8 %.
- ✓ Concours des Maisons fleuries : Monsieur Christian FERINA remercie le jury pour son travail et félicite les gagnants pour leurs réalisations. Il précise que même avec une diminution du budget fleurissement, la Commune est restée toute aussi coquette. Il indique également que la Commune ne s'inscrit plus Concours départemental dans le sens où une participation financière est maintenant demandée.
- ✓ Colis de Noël : distribution aux Anciens à la Maison de Chavelot le Mercredi 13 Décembre et aux enfants le Vendredi 22 Décembre à la Salle de Sports.

La séance est levée à 20h10

Délibération n°	n° Actes	Objet
035/2017	9-1-3	Etat d'assiette des coupes – Exercice 2018
036/2017	9-1-3	Destination des coupes de la parcelle 15
037/2017	9-1-3	Modification de la destination des coupes des parcelles 18 et 19
038/2017	7-6-2	SDANC : Adhésion
039/2017	7-1-2-2	Installation des gens du voyage
040/2017	7-1-2-2	Immeuble Thérèse : Occupation
041/2017	7-5-6	Subvention aux Bacheliers avec mention « Très Bien »
042/2017	7-1-2-2	Tarifs des NAP
043/2017	7-1-2-2	Tarifs des activités extrascolaires
044/2017	7-1-1	Budget Eau-Assainissement M49 – Décision Modificative
045/2017	7-1-1	Budget Général M14-Décision Modificative
046/2017	7-2-1-1	Taxe d'aménagement 2018
047/2017	9-1-2	Ouvertures Dominicales 2018
048/2017	4-1-4	Personnel Communal : Avancement de grades

Le Président de séance,
Le Maire,
Paul **RAFFEL**

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	Procuration donnée à Madame Elisabeth FORLER
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à Monsieur Francis ALLAIN
THOMAS Claude	